

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 3 juin 2019 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Droit** dispensée par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

**Maxime TOURBE
Christine YUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Michel JUHAN
Jean LAINGUI
Pierre-Olivier CHAUMET
Christophe LACHIEZE
Franck ARPIN GONNET
Sophie MOLINIER**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 31 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CP-36

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 3 juin 2019 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit de la santé** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

**Béatrice PARANCE
Catherine PUIGELIER
Astrid MARAIS
Bénédicte BOYER-BEVIERE**

ARTICLE 2 –

Mme **Béatrice PARANCE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 31 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CP-37

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 3 juin 2019 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit privé** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Catherine PUIGELIER
Liza VEYRE
David CHEMMI
Franck ARPIN-GONNET

ARTICLE 2 –

M. **Edmond SCHLUMBERGER** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 31 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CP-38

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 3 juin 2019 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit public** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Jean-Louis ITEN
Marc PELLETIER
Vincent TOMKIEWICZ
Agnès GAUTIER-AUDEBERT
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Louis ITEN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 31 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CP-39

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2019 ;

Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux **DU Criminologie** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

**Maxime TOURBE
Christine YUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre-Olivier CHAUMET
Christophe LACHIEZE
Franck ARPIN GONNET
Sophie MOLINIER**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 31 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CP-40

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 2 juillet 2019 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Informatique** dispensée par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Gilles BERNARD
Wolfgang SCHMID
Mehdi AMMI
Youcef TOUATI
Lynda SEDDIKI
Boubaker DAACHI
Nicolas JOUANDEAU
Nicolas Herman HAKDAG

Imad SALEH
Samuel SZONIECKY
Khaldoun ZREIK
Orélie DESFRICHES DORIA
Bernadette DUFRENE
Hakim HACHOUR
Tri-Duc TRAN
Rakia JAZIRI

ARTICLE 2 –

M. Gilles BERNARD est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 31 octobre 2020

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CP-41

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 12 septembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 18 juin 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence et au Master mention Sciences de l'éducation** dispensés par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Jean-Christophe COFFIN
Nicole BLONDEAU
Stéphane BONNERY
Samuel BOUSSION
Nada CHAAR
Gladys CHICHARRO-SAITO
Léandro DE LAJONQUIERE
Florence ELOY
Mathias GARDET
Laurence GAVARINI

Patrick GEFFARD
Nacira GUENIF-SOUILAMAS
Mél HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Séverine KAKPO
Jean-Louis LE GRAND
Caroline LE ROY
Claire LEMÊTRE
Delphine LEROY
Francis LESOURD

Monica MACEDO
Fabienne MAILLARD
Martine MORISSE
Pascal NICOLAS-LE-STRAT
Ilaria PIRONE
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIERE
Valentin SCHAEPELYNCK
Elise VINEL

ARTICLE 2 –

M. Jean-Christophe COFFIN est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 31 octobre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

